

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 8 OCTOBRE 2009****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 8 octobre 2009*

Aujourd'hui, à onze heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 22 Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.